

MASTER - Lettres (fiche nationale)

Active

N° de fiche
RNCP34268

Nomenclature du niveau de qualification : **niveau 7**

Code(s) NSF :

130 : Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes

131 : Français, littérature et civilisation française

125 : Linguistique

Formacode(s) :

44586 : formation formateur

46319 : écriture informative

44583 : formation enseignant

44057 : atelier éducatif

Date d'échéance de l'enregistrement : **31-08-2024**

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	-	-
UNIVERSITE D'ORLEANS	-	-
UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT ETIENNE	-	-
UNIVERSITE LYON 3 JEAN MOULIN	-	-
UNIVERSITE TOULOUSE II	-	-
UNIVERSITE LYON 2 A ET L LUMIERE	-	-
UNIVERSITE DE NICE	-	-
UNIVERSITE DE PARIS VIII PARIS VINCENN	-	-
UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	-	-

UNIVERSITE PARIS NANTERRE	-	-
UNIVERSITE MONTPELLIER III PAUL VALERY	-	-
UNIVERSITE PARIS III SORBONNE NOUVELLE	-	-
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	-	-
ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON	-	-
SORBONNE UNIVERSITE	-	-
UNIVERSITE D ARTOIS	-	-
UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	-	-
UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE	-	-
UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD	-	-
UNIVERSITE CERGY PONTOISE	-	-
UNIVERSITE DE LA REUNION	-	-
UNIVERSITE DE LILLE	-	-
UNIVERSITE DE LORRAINE	-	-
UNIVERSITE AMIENS PICARDIE JULES VERNE	-	-
UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE	-	-
UNIVERSITE DE STRASBOURG	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION -

Objectifs et contexte de la certification :

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Le master atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Le master prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention et est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie. Les parcours de formation en master tiennent compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

Activités visées :

- Mise en œuvre de procédures d'investigation et d'interprétation
- Exploitation de données spécialisées
- Rédaction de rapports et bilans

- Veille éditoriale et suivi de l'actualité des publications en vue de la rédaction d'articles et de compte-rendu critiques
- Mise en place d'enquêtes et d'interviews
- Participation à des projets de valorisation culturelle et patrimoniale.
- Proposition d'actions et suivi de celles-ci

Compétences attestées :

- Mettre en œuvre des procédures d'investigation en bibliothèque et sur internet en utilisant les outils actuels de recherche (imprimés et numériques)
- Maîtriser les savoirs historiques, rhétoriques, linguistiques et culturels pour analyser et interpréter des textes littéraires
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Modalités d'évaluation :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation,

évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue. Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP34268BC01 Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
RNCP34268BC02 Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

<p>RNCP34268BC03</p> <p>Communication spécialisée pour le transfert de connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>
<p>RNCP34268BC04</p> <p>Appui à la transformation en contexte professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence sont définies par chaque certificateur accrédité qui met en œuvre les dispositifs qu'il juge adaptés. Ces modalités peuvent être modulées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI



Secteurs d'activités :

- J : Information et communication
- J58 : Edition
- P : Autres activités d'enseignement
- R : Arts, spectacles et activités récréatives
- R91 : Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles

Type d'emplois accessibles :

- Journaliste spécialisé(e)
- Critique littéraire
- Responsable de projets culturels
- Conseiller(ère) dans des maisons d'édition, des entreprises et des institutions culturelles
- Enseignant.e-vacataire dans l'Éducation nationale
- Métiers du livre et des bibliothèques.

Code(s) ROME :

- E1106 - Journalisme et information média
- K1206 - Intervention socioculturelle

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS —

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78
En contrat d'apprentissage	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

-

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations :

Non

Certifications professionnelles, certifications ou habilitations en équivalence au niveau européen ou international :

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en équivalence :

N° de la fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en équivalence	Nature de l'équivalence (totale, partielle)

Liens avec des certifications et habilitations enregistrées au Répertoire spécifique :

BASE LÉGALE —

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018 Ecole Normale Supérieur de Lyon, arrêté du : 23/05/2016 Sorbonne Universités, arrêté du : 26/07/2019 Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015 Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017 Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017 Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017 Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015 Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2015 Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015 Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018 Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 22/03/2018 Université de Rouen, arrêté du : 28/09/2017 Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018 Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018 Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016 Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016 Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016 Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016 Université Nice , arrêté du : 29/05/2018 Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, arrêté du : 30/06/2017 Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015 Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017 Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 23/03/2018 Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, arrêté du : 11/07/2019

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-----------------	----------------------

-

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 - Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master - Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002 - Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Date du premier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<http://univ-amu.fr/master/Lettres> (<http://univ-amu.fr/master/Lettres>) www.ens-lyon.fr/master/Lettres (<http://www.ens-lyon.fr/master/Lettres>) <http://www.sorbonne-universite.fr/master/Lettres> (<http://www.sorbonne-universite.fr/master/Lettres>) <http://www.univ-artois.fr/master/Lettres> (<http://www.univ-artois.fr/master/Lettres>) <http://u-bourgogne.fr/master/Lettres> (<http://u-bourgogne.fr/master/Lettres>) <https://www.univ-brest.fr/master/Lettres> (<https://www.univ-brest.fr/master/Lettres>) <http://www.univ-ubs.fr/master/Lettres> (<http://www.univ-ubs.fr/master/Lettres>) <https://www.u-cergy.fr/master/Lettres> (<https://www.u-cergy.fr/master/Lettres>) <http://www.univ-reunion.fr/master/Lettres> (<http://www.univ-reunion.fr/master/Lettres>) <https://www.univ-lille.fr/master/Lettres> (<https://www.univ-lille.fr/master/Lettres>) <http://www.univ-lorraine.fr/master/Lettres> (<http://www.univ-lorraine.fr/master/Lettres>) <http://www.u-picardie.fr/master/Lettres> (<http://www.u-picardie.fr/master/Lettres>) <http://www.univ-rouen.fr/master/Lettres> (<http://www.univ-rouen.fr/master/Lettres>) <https://www.unistra.fr/master/Lettres> (<https://www.unistra.fr/master/Lettres>) <https://www.univ-orleans.fr/master/Lettres> (<https://www.univ-orleans.fr/master/Lettres>) <https://www.univ-st-etienne.fr/master/Lettres> (<https://www.univ-st-etienne.fr/master/Lettres>) <http://www.univ-lyon3.fr/master/Lettres> (<http://www.univ-lyon3.fr/master/Lettres>) <http://www.univ-tlse2.fr/master/Lettres> (<http://www.univ-tlse2.fr/master/Lettres>) <https://www.univ-lyon2.fr/master/Lettres> (<https://www.univ-lyon2.fr/master/Lettres>) <http://unice.fr/master/Lettres> (<http://unice.fr/master/Lettres>) <https://www.univ-paris8.fr/master/Lettres> (<https://www.univ-paris8.fr/master/Lettres>) <http://www.u-pec.fr/master/Lettres> (<http://www.u-pec.fr/master/Lettres>) <https://www.parisnanterre.fr/master/Lettres> (<https://www.parisnanterre.fr/master/Lettres>) <https://www.univ-montp3.fr/master/Lettres> (<https://www.univ-montp3.fr/master/Lettres>) <http://www.univ-paris3.fr/master/Lettres> (<http://www.univ-paris3.fr/master/Lettres>)

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation (<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/documentDownload/19450/50348>)